

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos **le 31 décembre 2018**, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cet exercice clos le **31 décembre 2018** se solde par un bénéfice net de **7 666 276 256 FCFA** après paiement de l'impôt sur les bénéfices de **2 050 977 296 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de l'article 45 de la loi portant Réglementation Bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

Elle donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2018.

TROISIEME RESOLUTION

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice :

<u>RUBRIQUES</u>	<u>En F CFA</u>	
Résultat 2018	7 666 276 256	
Report à Nouveau antérieur	750 620 417	
Réserves légales		1 149 941 438
Dividende		5 395 000 000
Réserves facultatives		1 871 955 235
MONTANT TOTAL	8 416 896 673	8 416 896 673

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de **7%** sur le dividende brut de **415 FCFA**, il sera effectivement versé aux actionnaires **un dividende net d'impôt** correspondant à une rémunération de **385,95 FCFA par action de 1 000 FCFA**. Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter **du 27 mai 2019** auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant l'arrivée à expiration à l'issue de la présente Assemblée du mandat de certains Administrateurs actuellement en fonction, à savoir :

- **Monsieur Boureima WANKOYE**
- **Monsieur Georges ABALLO**
- **Monsieur Ousmane DAOU**
- **Monsieur Mahaman IBRA KABO**
- **Madame SITTI Fati TCHIANA**
- **BOA WEST AFRICA**
- **BANK OF AFRICA-BENIN**
- **BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**

donne quitus entier et définitif à ceux-ci pour l'accomplissement de leur mission.

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Amine BOUABID n'arrive à terme qu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, en prend acte et décide de nommer en qualité de nouveaux Administrateurs pour une période de trois (3) ans,

- **Monsieur Boureima WANKOYE**
- **Monsieur Ousmane DAOU**
- **Monsieur Mahaman IBRA KABO**
- **Monsieur Benoît MAFFON**
- **Monsieur Abdouramane HAMIDOU**
- **BOA GROUP**
- **BOA WEST AFRICA**
- **BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)**

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de **76 000 euros**, soit **49 852 732 de FCFA** au titre des indemnités de fonction à payer aux Administrateurs pour l'année 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.